

Question orale de M. De Bock : Le manque de stationnement pour les navetteurs à proximité des gares uccloises.

M. De Bock signale que le plan de stationnement prévoit essentiellement des places de parking payantes près des gares uccloises.

Quelles sont les mesures prises pour améliorer la desserte des gares situées sur le territoire communal, de manière à faciliter la prise du train par les navetteurs ?

M. l'Echevin Wyngaard admet que la solution idéale consisterait à permettre une prise du train le plus en amont possible, de manière à éviter que les navetteurs soient contraints de parcourir une grande distance en voiture avant d'embarquer dans un train et en viennent ainsi à embouteiller les rues d'Uccle.

La situation varie beaucoup selon les gares.

Pour ce qui concerne la gare de Saint-Job, le parking établi en face du magasin « Séquoia » et inauguré il a peu est situé à deux ou trois minutes de la gare. Vu qu'il s'agit d'un parking non-réglementé, toutes les personnes qui prennent le train à la gare de Saint-Job peuvent y laisser leur véhicule et le récupérer le soir. Par contre, le parking communal situé derrière la place de Saint-Job est réglementé (zone bleue).

Il y a un petit parking communal, dont la capacité de stationnement est limitée, à proximité de la gare du Vivier d'Oie. Mais le nombre d'usagers y est plus réduit que dans le secteur de Saint-Job.

Plusieurs artères situées aux abords de la gare de Calevoet sont dotées de poches de stationnement non-réglementées, où les navetteurs peuvent garer leur voiture. C'est notamment le cas de toute la rue Engeland le long du chemin de fer.

Mais la recherche d'un équilibre entre les exigences des navetteurs et celles des riverains n'est pas toujours aisée.

Les environs de la gare de Linkebeek sont aussi dotés de zones de stationnement non-réglementées.

Toutefois, M. l'Echevin Wyngaard reconnaît que la situation de la gare de Stalle pose davantage de difficultés, étant donné qu'à ce stade, il n'y a pas a priori de solution toute faite.

M. De Bock suggère d'établir des espaces de parking en épi le long des voiries, parallèlement à la création du RER-vélo.

Selon lui, les talus situés le long des voiries constituent une réserve foncière importante qui pourrait être utilisée pour le stationnement.